

L'engagement associatif et le bénévolat

Les Essentiels de l'Unapei



Les positions politiques de l'Unapei :



L'engagement associatif de nombreux parents d'enfants handicapés a permis de répondre aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles. C'est grâce à cet engagement que les pouvoirs publics ont pu bâtir une politique du handicap.

L'engagement associatif peut prendre des formes et des intensités diverses et repose toujours sur une action associative et familiale qui constitue l'ADN des associations membres de l'Unapei. Elle vise à répondre aux difficultés des familles confrontées à la naissance d'un enfant handicapé. Elle s'appuie sur l'entraide et la solidarité.

L'Unapei place l'Action associative au cœur des missions de ses associations comme objectif prioritaire, porté par une réelle volonté politique, clairement inscrit dans ses statuts et dans son projet associatif.

L'Unapei demande que les dirigeants d'associations bénévoles bénéficient d'une réelle reconnaissance de leur mission d'intérêt général sans qu'ils subissent personnellement les conséquences financières de leur engagement.

Pour cela, il faut :

- ▶ *Accorder un congé de représentation aux dirigeants bénévoles pour qu'ils puissent siéger au sein des différentes instances consultatives relevant du secteur social et médico-social sans pour autant devoir prendre des congés ou subir une perte de rémunération.*
- ▶ *Garantir un maintien de rémunération pour les dirigeants bénévoles en activité et prendre en compte leurs frais (déplacement et autres) à la hauteur des coûts réels.*
- ▶ *Financer la formation des dirigeants associatifs bénévoles.*
- ▶ *Bénéficier de trimestres supplémentaires lors du calcul de la retraite.*

L'Unapei rayonne sur le secteur du handicap en France comme en Europe grâce à ses 55 000 adhérents. L'Unapei part à la conquête de nouveaux adhérents pour préserver cette force unique.

L'Unapei reconnaît ses 71 500 bénévoles comme la force active du Mouvement.

L'Unapei reconnaît à la fratrie une place importante auprès des personnes handicapées et lui apporte tout le soutien dont elle a besoin.



Définition :

De façon générale, l'engagement associatif est un engagement citoyen collectif qui sert le bien commun d'un groupe ou l'action publique. Les associations participent de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques. Se sentir utile et faire quelque chose pour autrui est le moteur des bénévoles qui s'impliquent dans des domaines d'activité aussi divers que le sport, la culture ou les loisirs, l'humanitaire, la santé ou l'action sociale, la défense des droits ou encore l'éducation.

Selon le rapport de Jean-Pierre DECOOL intitulé « Des associations, en général... vers une éthique sociétale » publié en 2005 : « Les associations de personnes handicapées : Le secteur du handicap occupe une place particulière dans le monde associatif. Rien ne peut se faire et rien ne se serait fait sans les associations. Les associations sont source d'impulsion ; elles sont présentes à la fois dans les dispositifs institutionnels et sur le terrain. Historiquement, le monde associatif du handicap a joué un rôle clé dans l'avènement des politiques publiques en direction des personnes handicapées.

En effet, dans la plupart des situations, ce sont les parents d'enfants handicapés qui sont à l'origine de la création d'une association afin d'interpeller les pouvoirs publics sur tel ou tel problème particulier. On peut donc dire que dans ce secteur le monde associatif a pris de plus en plus d'ampleur et s'est vu confier des missions d'intérêt général. »

Pour l'Unapei, l'engagement associatif réside dans l'identité même de ses membres : parents, personnes handicapées ou amis : c'est l'action familiale qui favorise et développe l'esprit d'entraide et de solidarité dont le rôle d'écoute, de soutien, de conseil et d'échange proposé aux familles est prééminent. De plus, l'engagement associatif est porté par le projet politique défendu par l'association dont la représentation devient une mission fondamentale.

C'est par l'action associative que l'engagement associatif est motivé, actif et pérenne.

Les chiffres clés :

(Sources : Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports – bulletin statistique 2011)

- ▶ **1,1 million** d'associations en France, dont **172 000** sont employeurs.
- ▶ **14 millions** de bénévoles en France.
- ▶ **1,9 million** de salariés.
- ▶ Budget cumulé de **59 milliard d'euros**.
- ▶ L'Unapei rassemble **71 500 bénévoles**.

Documents Unapei :

- ▶ Référentiel « Cap sur l'Action associative » - 2013